



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Date de la convocation :

08 Avril 2021

Date d'affichage :

08 Avril 2021

Nombre de membres :Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Procurations : 4

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Michael HONORE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : Madame Virginie MARTEL, Mme Angélique WASIL, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, M. Serge HERMANT.

Absent : Madame Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : Madame Virginie MARTEL pouvoir à Mme Catherine BECART, Mme Angélique WASIL pouvoir à M. Joël OUVRY, M. Alain COURAULT pouvoir à M. Laurent POISSANT, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Jimmy DELESTIENNE

Objet : Loi ALUR (Accès au Logement et un urbanisme Rénové) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le contexte législatif et réglementaire de la planification urbaine a largement évolué depuis la loi n° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU.

Vu la loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « grenelle 2 » pose le principe d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire intercommunal.

Vu l'article 136 de la loi N° 2014-366 du 24 Mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui dispose que si une communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU en 2017, elle devient automatiquement le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires soit au 1^{er} Janvier 2021, sauf opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Vu la loi N° 2020 - 1379 du 14 Novembre 2020 qui autorise la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et reporte cette échéance de six mois soit au 1^{er} Juillet 2021. Cette loi organise une nouvelle date à laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Si, dans les trois mois précédant le 1^{er} juillet 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

S'oppose au transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent POISSANT